



LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

IMRE NAGY exécuté

ainsi que ses compagnons

Le Bureau de la C. F. T. C., auquel se joint sans réserve la Fédération des Cheminots, exprime sa profonde émotion à l'annonce de l'exécution d'Imre Nagy et de ses compagnons.

Il s'incline devant ces nouvelles victimes d'une oppression qui s'acharne à supprimer toute trace de liberté.

Ces circonstances douloureuses montrent aux travailleurs combien ils doivent être exigeants pour que toutes les libertés soient garanties par les institutions authentiquement démocratiques et combien ils ont à rester lucides et vigilants en face de toutes les forces qui menacent la démocratie.

18 juin 1958.

POUR UNE PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS AUX POUVOIRS ECONOMIQUES.

→ page 3.

AUDIENCE AUPRES DU MINISTRE DES TRANSPORTS, M. BURON.

→ page centrale.

PAIEMENT DE LA GRATIFI- CATION D'EXPLOITATION.

→ page 8.

LE CONSEIL NATIONAL EXAMINE LA SITUATION DANS LA PROFESSION,
APPROUVE LA POSITION DE LA C.F.T.C. ET ESTIME QUE

L'AUGMENTATION des SALAIRES

ET DES RETRAITES s'imposent de toute urgence

(Voir en page centrale le compte rendu des débats)

TOUT au long de la crise dramatique que vient de traverser le pays, la C.F.T.C. n'a cessé de réclamer une solution compatible avec les règles constitutionnelles qui, seules, garantissent les libertés démocratiques et en particulier les libertés syndicales.

Ainsi s'exprimait le Bureau Confédéral le 8 juin en prenant acte des déclarations du chef du Gouvernement et des votes émis par le Parlement en soulignant que nous ne pouvions oublier ni les événements séditeux qui ont provoqué et marqué le déroulement de la crise, ni la procédure inhabituelle aux rebondissements insolites et parfois inquiétants, utilisée pour y mettre fin.

Nous avons un Gouvernement, nous lui avons fait savoir, tant sur le plan général que sur le plan professionnel, le sentiment profond des travailleurs, et des cheminots en particulier, de voir se promouvoir une politique économique et sociale résolument orientée vers l'expansion économique, le progrès social et la promotion ouvrière.

Nous sommes conscients des lourdes tâches qui attendent ce

Gouvernement, devant lesquelles le syndicalisme ne peut rester indifférent, ne serait-ce que pour rappeler sa volonté de voir se rétablir la paix en Algérie dans le respect des libertés individuelles, collectives, et la coexistence à part entière de deux communautés. Mais pour autant nous ne pouvons cacher notre inquiétude devant la hausse des prix, apparemment en baisse pour certains produits, consécutivement aux arrivages saisonniers.

La présence de M. Pinay à ce ministère des Finances dont les caisses sont toujours à « sec » lorsqu'il s'agit de satisfaire aux besoins vitaux des travailleurs de l'Etat dont nous sommes, mais par contre prêtes à répondre aux sollicitations de quelques « mar-goulins », n'est pas faite pour nous rassurer.

La précédente « expérience Pinay », l'homme de la « libérale » confiance aux tenants de capitaux, confiance que ceux-ci lui rendent bien, avait accentué le marasme économique. Une politique des investissements « étri-quée » et non sélective, dont les effets se sont fait sentir plus de deux ans après, a littéralement enchaîné les Gouvernements qui se sont succédé ensuite. Une illusoire et artificielle stabilisation des prix, faite sur le dos des travailleurs et particulièrement des cheminots, a creusé l'écart entre nos salaires et les prix, entre les salaires d'activité et les pensions de retraite. Il nous a fallu ensuite mener un dur combat pour redresser la situation; nous ne sommes pas décidés une nouvelle fois à nous laisser faire.

Nous avons dès janvier dressé un programme revendicatif qui, pour l'essentiel, se contentait de poursuivre le rattrapage de nos salaires par rapport aux salaires pratiqués dans l'industrie. Ce rattrapage nous avait été formellement promis. Chose promise, chose due; il faut y arriver. D'autre part on nous a chanté les mérites de la productivité, on a pratiqué à la S.N.C.F. une politique de compression du personnel à outrance, cela se paie. A-t-on l'intention de laisser trainer longtemps le règlement des résultats techniques de 1957 qui, depuis le 1^{er} janvier 1958, devraient se transformer dans le porte-monnaie des cheminots en « monnaie sonnante et trébuchante » ?

Le budget des familles cheminotes s'asphyxie lentement et à

Maurice DUBOIS.

(Suite en page centrale.)



La délégation de la C. F. T. C. à la sortie de la Présidence du Conseil

De gauche à droite :

BRAUN, JEANSON, LEVARD, DESCAMPS, S. TROISGROS

ENTRACTE

P A R

Paul BUTET

Secrétaire général

Sil le rideau est tombé sur le premier acte de « la révolution du 13 mai », l'action se poursuit cependant en coulisse et nous avons à faire le point et à préparer l'avenir.

Sur les événements passés nous ne reviendrons pas longuement. Nous avons défendu la République, la Démocratie, les Libertés et en particulier la Liberté syndicale. Ce faisant nous nous sommes situés dans la tradition même du syndicalisme chrétien qui s'est toujours opposé à toute forme de dictature. L'histoire nous a d'ailleurs appris que chaque fois que les organisations syndicales libres ont été défaillantes devant les menaces de prise de pouvoir par la force, chaque fois il en est résulté une dictature. L'exemple de l'Allemagne de 1930 et de son syndicalisme « apolitique » d'alors est particulièrement frappant.

Nous ne faisons de procès d'intention à personne et nous voulons bien croire que ce gouvernement ne peut pas être « celui des automobilistes des Champs-Élysées, contre les piétons de la Nation à la République... »

Mais...

— Lorsque le Comité de Salut Public d'Alger demande la suppression des partis politiques et la liquidation du système...

— Lorsque des Comités de Salut Public s'organisent en Métropole ;

— Lorsque les colonels continuent de jouer les premiers rôles dans la vie politique... cependant que quelques « énergumènes » en service commandé ou non, se font la main contre les locaux syndicaux...

nous avons tout de même quelques raisons d'être inquiets. Nous ne sommes pas de

ceux qui crient « au loup » ou « au fascisme » à temps et à contre-temps. Mais notre vigilance ne doit pas se relâcher, si nous voulons encore avoir demain la possibilité de dire « Non » à toutes les aventures, à tous les coups de force.

POUR l'avenir, nous voulons d'abord réaffirmer ce que nous avons déjà dit et écrit à différentes reprises. Les organisations syndicales libres ne peuvent pas rester indifférentes devant les problèmes politiques qui, pour une large part, conditionnent le niveau de vie des travailleurs. Dans une profession comme la nôtre, qui est directement soumise à la tutelle du pouvoir politique, toutes nos revendications, toutes nos actions sont fatalement politiques. Vouloir « ne pas faire de politique » c'est en fait, par silence ou par inaction, permettre de faire la pire des politiques, celle qui se fait contre les travailleurs.

Ne pas rester indifférents au politique, cela ne signifie absolument pas que le syndicalisme doit devenir « l'infanterie » d'un quelconque parti politique, ou la « caution ouvrière » d'un gouvernement, fût-ce au prix de quelques « fauteuils » dans une assemblée.

Demain, comme hier, notre syndicalisme devra d'abord maintenir franchement son indépendance, indépendance totale à l'égard des partis, des hommes politiques, des gouvernements.

Demain, comme hier, notre syndicalisme devra pouvoir remplir sa mission, déterminer

librement ses orientations et son action. La Mission du syndicalisme, c'est d'abord de rester le moyen d'expression d'une classe, de la classe ouvrière, le porte-parole des petits, des prolétaires au vrai sens du mot.

Son orientation fondamentale est la lutte pour le bien-être des travailleurs, pour la Promotion ouvrière, pour la Liberté et la Paix. Son action, elle est d'abord celle de la base, des ateliers et des bureaux, coordonnée et animée par les fédérations syndicales. L'action syndicale n'a pas à s'exercer AVEC le pouvoir ou DANS le pouvoir, mais SUR le pouvoir.

Nos objectifs pour la Liberté, pour la Paix, ne sont pas dissociables de la promotion ouvrière ou du bien-être des travailleurs, c'est tout cela ensemble que nous voulons continuer de défendre dans les institutions futures.

Sil l'avenir nous intéresse, le présent ne nous est pas indifférent. L'entracte politique actuel doit permettre (avec les pleins pouvoirs) de régler une partie de nos problèmes, notamment le plus urgent : celui de nos salaires et retraites. Notre nouveau ministre des Travaux publics est saisi de la question, le ministre des Finances également. Nous voulons espérer qu'ils feront vite, très vite. Les cheminots spectateurs sont patients, mais si rien n'était fait rapidement après avoir crié « remboursez », ils pourraient manifester plus brutalement leur mécontentement contre ceux qu'ils appelleraient alors « les mauvais acteurs du nouveau système ».



Matériel et Traction

Les gars du M. T. sont attentifs

LES graves événements que nous avons tous vécus ces dernières semaines ont retenu l'attention et mobilisé les cheminots, de telle sorte qu'ils ont agi conjointement avec toutes les Fédérations au sein de notre Confédération pour défendre les institutions et en premier lieu nos libertés syndicales, lesquelles sont le plus sûr moyen de faire entendre la voix des travailleurs. Les gars du MT ont répondu massivement à l'appel de leur Fédération ; qu'ils en soient félicités sans réserves.

Est-ce à dire qu'ils ont oublié les revendications si justifiées dont ils attendent l'aboutissement et pour lesquelles ils ont déjà montré à différentes reprises leur volonté bien arrêtée de les voir solutionnées ? Non,

ils ont sur faire la part des choses, sans oublier aucun des aspects des problèmes posés, qu'ils soient d'ordre général ou d'ordre professionnel et pour les sédentaires du MT de façon encore plus précise d'ordre catégoriel. Ils savent aussi que quel que soit le Gouvernement en place ainsi que les hommes de ce Gouvernement, ils devront continuer à se bagarrer avec leurs organisations syndicales pour obtenir satisfaction.

En ce qui concerne notre filière, tous les cheminots du MT connaissent notre programme qui fut présenté dans notre dernier journal. Les nombreuses lettres reçues sur ce sujet, nous apportent la preuve du travail sérieux auquel s'est livré le Bureau de la CT Fédérale pour mettre au point ce programme, lequel fut ébauché par l'assemblée générale de notre Commission technique réunie en février. Toutefois nos correspondants expriment souvent la fois, leurs satisfactions et leurs regrets ; satisfactions pour un programme cohérent dépourvu de toute démagogie ; re-

grets de constater que nous sommes la seule Fédération à avoir présenté une véritable remise en ordre de la filière.

Suite à nos demandes d'audiences auprès des Directions intéressées, nous attendons d'être convoqués très prochainement pour expliquer et défendre nos revendications, nous souhaitons ardemment comme tous nos camarades que nous ne serons pas les seuls à défendre ce programme.

Nous savons qu'il ne s'agit pas de doser les questions et de les expliciter pour obtenir satisfaction et que les difficultés que nous rencontrerons seront fort nombreuses, mais ce que vous devez savoir c'est que vos responsables fédéraux ne reculeront pas devant l'effort et que c'est avec la plus grande obstination qu'ils défendent votre filière. S'ils n'avaient pas été aussi déterminés à défendre vos revendications, soyez persuadés que comme d'autres ils se seraient abstenus de présenter un tel programme.

Vos responsables fédéraux savent qu'ils ont toute votre confiance, sachez que également vous aurez notre entière confiance et que vous saurez comme nous, aussi bien auprès de vos camarades de travail, que auprès de vos patrons, œuvrer, pour que tous ensemble nous puissions obtenir satisfaction.

J. CHAPLAIS.

DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR
LES BEURRES
"MONT SAINT-MICHEL"
DEPINCE FRERES
SAINT-BRICE-EN-COGLES (I. et V.)
Fournisseur de nombreux Cheminots
vous invitent à vous approvisionner
EN BEURRE POUR VOTRE MENAGE
Toutes quantités - Prix très étudiés
RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

Precision
Garantie
Qualité
*
GLEIZES

HORLOGER JOAILLIER
DEPUIS 1866
107, rue Saint-Lazare
PARIS (9^e) • TRI. 00-95

Très grand choix de bagues de fiançailles, clips, bracelets, colliers et d'articles d'orfèvrerie à des prix très étudiés
Concessionnaire des montres Eterna, Jaeger, Lip, Longines Omega, Tissot, Zenith
Le meilleur accueil sera réservé à MM. les Employés de la S.N.C.F.
POSSIBILITE DE CREDIT
Catalogue gratuit sur demande

Pas de fêtes sans **CHAMPAGNE**
Roland FLINIAUX
AY (Marne)
- Livraison accordée -
aux Cheminots de France
DEMARCHEURS RECHERCHES

VINS ARNAUD MIEUX
M. ARNAUD - Vigneron - JUNAS (Gard)

Chez M^r SÉGALOT
La maladie ou l'accident
ANNULE
LES PAIEMENTS

Oui vos mensualités ne sont pas repoussées mais bien annulées grâce à l'Assurance Crédit offerte par Monsieur Ségalo.

Merci M^r SÉGALOT !
ça, c'est du Meuble !

CHAMBRE CHÊNE MASSIF
panneaux contreplaqué
comprant : ARMOIRE
130 x 185 x 45 - LIT pour
littérature 140 - TABLE DE
CHEVET.

Les 3 pièces
VALEUR RÉELLE
80.000

59.900

UNE REMISE IMPORTANTE
vous est accordée par M^r Ségalo

LIVRAISON GRATUITE dans toute la France
LES PLUS LONGS CREDITS
REPRISE des anciens meubles

SÉGALOT
52 Av. du G^{ral} Leclerc - PARIS
Métro : Mouton-Duvernét

GRATUIT : Magnifique catalogue n° 129 sur simple demande

AVIS IMPORTANT AUX

Cheminots de Tunisie intégrés

Les chèques du rappel du complément de pécule du 1^{er} janvier au 31 mars 1957 sont établis. Nous avons demandé à l'Ambassade de France qu'ils soient distribués rapidement.

Des camarades intégrés négligent de nous signaler leur changement de résidence ou d'adresse (domicile). De ce fait les lettres et les chèques que nous leur adressons sont retournés par la Poste avec la mention « Inconnu ».

Certains camarades ne nous ont pas fait parvenir l'attestation de la S. N. C. F. indiquant leur date de prise de service. Les Services comptables de l'Ambassade sont dans l'impossibilité de régler les comptes des retardataires.

Nous prions nos camarades qui ont reçu ou qui désirent recevoir le livre bleu « Le Problème de l'intégration des cheminots français actifs et retraités de Tunisie » de bien vouloir participer aux frais d'impression, de timbres-poste et de papier, etc. Participation aux frais : Agents des échelles 1 à 9 : 300 fr. ; 10 et au-dessus : 500 fr. Prière d'adresser un mandat-carte à François MIQUEL, 26, rue des Eparges, « La Cagna », Tunis.

Nous sommes intervenus une fois de plus à l'Ambassade de France (Service Passage, avenue Bourguiba) pour faire activer le paiement du quatrième quart des frais de déménagement.

François MIQUEL.

Documentation - Bibliographie

Le « Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment » vient de publier la 8^e édition du « Guide Pratique des Primes et Prêts à la Construction ».

Ce guide se présente sous une forme simple et directement utilisable et traite des points suivants :

- Les primes ordinaires (à 600 francs le m²).
- Les primes des logements économiques et familiaux (1.000 francs le m²).
- Les prêts spéciaux (Crédit Foncier et Sous-Comptoir des Entrepreneurs).
- Les prêts complémentaires destinés à alléger l'apport personnel.

L'exposé est suivi d'exemples concrets d'application, du schéma des démarches à accomplir, les modèles de demandes de primes et de prêts, le sommaire des pièces à fournir, des adresses utiles, et la liste des projets-types homologués de logements économiques et familiaux, etc.

Le prix de ce guide est de 800 francs franco, il peut être commandé directement aux éditions du « Moniteur des Travaux Publics », 32, rue Le Peletier, à Paris - Compte Courant Postal PARIS 703-13 ; la commande peut également être passée par l'intermédiaire de la Librairie Confédérale C.F.T.C.



Services Communs

GARANTIE D'AVANCEMENT

BEAUCOUP de camarades nous questionnent sur notre projet de garantie d'avancement ; il nous paraît donc utile de donner à nouveau les précisions ci-dessous.

La situation dans les filières où la ventilation en échelle est fonction de pourcentages se trouve caractérisée par un avancement sporadique et variable qui diffère considérablement d'une circonscription de notation à une autre. Il est à remarquer entre autres, dans la filière administrative par exemple, que la quantité de nominations aux échelles 8 et 9 est absolument indépendante de l'effectif total de la filière et est exclusivement fonction du recrutement d'employés et des nominations aux grades d'échelle cadre.

Donc, si nous ne recrutons pas et si les effectifs totaux du même coup diminuent, ce qui est le cas actuellement et ce qui ira en s'accroissant, il n'y a plus d'avancement possible. Si à cela s'ajoutent des mutations latérales d'agents placés sur des échelles supérieures à celles des grades de début (les filières services communs sont celles qui en absorbent le plus), la situation devient encore plus catastrophique. Enfin, le recrutement par à-coups conduit aussi dans certaines périodes à un blocage d'avancement puisque les postes d'avancement viennent à être presque tous tenus par des agents relativement jeunes.

Pour pallier cette situation de fait, certains préconisent une ventilation des grades sur des échelles plus élevées ou une amélioration des pourcentages. Ces solutions, bien sûr, nous ne les rejetons pas ; elles offrent des avantages et des possibilités immédiates de nominations. Mais une fois ces nominations

réalisées, encore qu'elles n'intéresseraient pas la totalité du personnel, nous nous retrouvons dans la même situation qu'avant : avancement à nouveau bloqué.

On ne peut garantir un avancement normal qu'en s'attaquant aux causes de son blocage.

Tout en maintenant la règle des pourcentages qui donne des résultats dans les endroits où les effectifs demeurent constants et où il est procédé à un recrutement régulier, en cherchant évidemment à augmenter le quantum des échelles les plus élevées, nous estimons qu'il doit être garanti annuellement un pourcentage de nominations d'un grade sur l'autre (par exemple 12 ou 15 % des EM devraient être nommés annuellement EMP 2).

Cette formule permet une régularisation des déroulements de carrière :

— par l'introduction d'une notion complémentaire d'avancement en pourcentage calculée sur l'effectif réel et indépendante de l'importance du recrutement et des nominations aux postes d'encadrement ;

— en donnant l'assurance d'un avancement minimum même en période de diminution des effectifs ;

— par la limitation des perturbations que provoquent les mutations latérales ;

— en donnant l'assurance de pouvoir partir en retraite à une échelle décente quelles que soient les circonstances.

Voilà ce que nous voulons obtenir lorsque nous demandons la garantie d'avancement.

Le Secrétaire :
A. DEBANDE.

Pour une Démocratie économique

Au Sommaire

Introduction	J.-M. ALBERTINI
Planification, capitalisme et monde moderne	J.-M. ALBERTINI
Direction économique et enseignement de l'Eglise	J. VILLAIN
Principes d'une planification démocratique	J. VIAU
Le rôle des groupes socio-professionnels dans la direction de l'économie	R. CAILLOT
Les instances régionales en planification démocratique	G. TURIN
Nécessité et limites d'une démocratisation de l'entreprise	A. DETRAZ
Action syndicale et démocratie économique	Th. SUAVET
Éléments pour une stratégie de la démocratie économique	
Conclusions	

ECONOMIE des besoins, économie et responsabilités, tels sont les deux thèmes majeurs des recherches d'Economie et Humanisme sur la démocratie économique.

Ce Cahier n'est cependant pas axé sur une simple réflexion doctrinale. Son point de départ se trouve dans une analyse de l'évolution des régimes économiques. L'économie moderne tend en effet à la rationalité : elle remplace la spontanéité par la prévision et la coordination. En bref, tous les régimes évoluent vers la planification.

Pour les auteurs de ce Cahier, il ne s'agit pas de nier l'existence ou la nécessité de cette évolution qui rend les hommes plus interdépendants, mais de rechercher comment des hommes suffisamment formés peuvent passer d'une interdépendance subie et opprimante à une interdépendance volontaire et libératrice.

Cette problématique éclaire le développement du Cahier. Après les deux premiers articles qui constituent une sorte de préalable, l'étude de J.-M. Albertini pénètre au cœur du problème en dégagant les « principes d'une planification démocratique ». Par une confrontation avec les modes de direction économique existants, il montre qu'il est possible de concevoir un type de planification qui respecte les exigences d'une vraie démocratie. Les dimensions d'un régime de démocratie économique sont ensuite envisagées au plan des groupes socio-professionnels qui doivent y participer, de la décentralisation territoriale qui en est la condition, de la démocratisation de l'entreprise qui en est la conséquence. Enfin, Th. Suavet, en soulignant les nombreuses amorces à ce régime qui existent déjà, aussi bien dans les mentalités que dans les structures, écarte l'objection qu'il serait utopique d'en attendre la réalisation et esquisse la stratégie de l'action à entreprendre.

La démocratie économique est un régime exigeant. Il est le moins « mécanique » qui soit ; il s'appuie essentiellement sur l'homme. Mais, dans un monde qui accroît constamment son appareil et ses structures, il constitue la seule chance pour l'homme de dominer le monde qu'il a bâti.

NUMERO SPECIAL D'ECONOMIE ET HUMANISME
96 PAGES - 415 FRANCS - FRANCO : 450 FRANCS

On peut se procurer ce Cahier :

Au Centre ECONOMIE ET HUMANISME 99, quai Clemenceau, 99 CALUIRE (Rhône) C.C.P. Lyon 1529-16 - Tél. 51-50-61	A la Librairie ECONOMIE ET HUMANISME 262, rue Saint-Honoré, 262 PARIS (1 ^{er}) C.C.P. Paris 4960-76 - Tél. OPE 69-30
--	---

Les sessions d'été d'ECONOMIE ET HUMANISME se tiendront :

— du 10 au 14 juillet, à Athis-Mons (Seine-et-Oise)
— du 7 au 11 septembre, à Tourrette (Rhône)
sur le thème : Une stratégie de la démocratie économique.

Des programmes détaillés peuvent être demandés à
ECONOMIE ET HUMANISME

Le **CONSEIL CONFÉDÉRAL** de la **C.F.T.C.**

précise ses positions pour une

PARTICIPATION

DES

TRAVAILLEURS

AU POUVOIR ÉCONOMIQUE



LE Conseil Confédéral de la C.F.T.C., réuni les 14 et 15 juin 1958 à PARIS, approuve les positions prises par le Bureau Confédéral depuis les événements du 13 mai dans le sens de la défense des libertés démocratiques.

Le Conseil Confédéral, qui s'est toujours

élevé contre tous les adversaires de la liberté, de quelque horizon qu'ils viennent, constate que présentement la pression d'organisations irresponsables, à tendance totalitaire, et dont les comités dits de Salut public

sont l'expression la plus précise, continue de faire peser de graves menaces sur les libertés et oblige tous les travailleurs à maintenir une vigilance constante.

MAIS CELA SIGNIFIE :

- ◆ le renforcement des droits syndicaux et des libertés syndicales.
- ◆ des moyens réels pour intervenir partout où s'élabore la politique économique du Pays et où se décide le sort des travailleurs.

A la veille d'une réforme de la Constitution, à l'occasion de laquelle se trouve posé le problème de la place des travailleurs dans les institutions,

Le Conseil confédéral tient à préciser, ainsi que la C.F.T.C. l'a déjà fait devant les précédents gouvernements, que si l'accession des travailleurs aux plus larges responsabilités économiques demeure un des objectifs fondamentaux de la C.F.T.C., il doit être bien entendu que cela implique, d'une façon générale, le renforcement des droits syndicaux et des libertés syndicales, avec les moyens pratiques de les exercer,

d'une façon plus précise, à l'échelon de l'entreprise,

— la protection des délégués syndicaux et des délégués du personnel et la reconnaissance légale de la section syndicale,

— le fonctionnement normal des comités d'entreprise et l'élargissement de leur pouvoir de décision et surtout de contrôle.

— la représentation des travailleurs par leurs organisations syndicales dans les conseils d'administration,

— la mise en œuvre de mesures analogues dans les secteurs publics et nationalisés.

Ces conditions remplies, tout en distinguant ses responsabilités de celles des groupements politiques et dans l'entière indépendance à l'égard de l'État, des gouvernements et des partis, la C.F.T.C. réclame les moyens réels d'intervenir avec efficacité partout où s'élabore et partout où doit être contrôlée la politique économique du pays, aussi bien à l'échelon de l'industrie et de la région que de la Nation.

LA C.F.T.C. N'ABANDONNERA aucune de ses revendications

Le Conseil Confédéral, enfin, rappelle avec force qu'il serait illusoire de penser que la seule réforme des institutions suffit à assurer le redressement du pays.

Mais le Conseil Confédéral, maintenant les objectifs précédemment définis par les organisations de la C.F.T.C., souligne qu'il est tout aussi essentiel et urgent, ainsi que le Bureau Confédéral le déclarait le 9 mai et le 3 juin :

— de rétablir la paix en Algérie dans une coexistence des communautés fondée sur le respect des libertés individuelles et collectives.

— de mettre en œuvre une politique économique et sociale résolument orientée vers le rétablissement du pouvoir d'achat des travailleurs et de leurs familles, l'expansion économique, le progrès social et la promotion ouvrière.



**TELS
qu'ils
sont...**

**QUELQUES HOMMES
DU COMITÉ D'ALGER**

Alain DE SERIGNY

A tout seigneur tout honneur ! Parmi ces hommes du Comité il est de ceux pour qui l'adage bien connu « l'argent n'a pas d'odeur » est sa raison de vivre. Avant, pendant et après la guerre de 1939-1945 propriétaire de « l'Echo d'Alger », quotidien qui depuis 25 ans joue un rôle prépondérant dans le combat des « Ultras » d'Algérie.

Avant il s'élevait et orchestre une campagne de presse contre les projets Blum-Violette en 1935-1936. Pendant l'occupation son journal est muni d'une francisque et il exalte le pouvoir de Pétain. Après le débarquement anglo-américain et la constitution à Alger du Comité Français de Libération, le vicomte de Serigny retire la francisque et continue le combat en s'élevant contre les ordonnances d'Alger en 1944 (ordonnances prises par de Gaulle) ; il dénonce le gouverneur Chotainneau, suspect de ne pas traiter les Algériens avec la rigueur et le mépris convenables et pour finir, il lutte contre le projet de statut de 1947 dont il empêche pendant sept ans l'application.

De Serigny est, grâce à son journal et à d'autres organisations, le grand collecteur de fonds auprès des colons pour aider à la propagande de l'Algérie française. Deux milliards trois cents millions, tel est le bilan de la collecte dans la seule branche de l'agriculture, obtenue par une cotisation de 1.000 francs par hectare.

Du maréchal Pétain, il a été le seul journaliste d'Afrique du Nord à recevoir la francisque. Aujourd'hui serait-il gaulliste ?

Léon DELBECQUE

Ancien chef de cabinet de Chabans-Delmas, Delbecque est un professionnel de l'agitation politique, spécialisée dans les contacts avec les classes patronales.

D'origine très modeste, Léon Delbecque s'est vu récemment confié la direction d'une firme de textile dans le Nord grâce à l'appui du patronat textile du Nord, notamment la famille Lotte. Collecteur de fonds pour le compte du R.P.F. dans cette région, sa trésorerie était très à l'aise et pratiquement autonome. Il fut dans le cadre du R.P.F. un des principaux organisateurs de groupes de choc en liaison avec le mouvement « Paix et Liberté ». A la dissolution du R.P.F. il a été récusé, comme mentionné plus haut, par ceux-là mêmes qui avaient subventionné sa carrière politique.

Lucien NEUWIRTH

Porte-parole du Comité de Salut Public quoique très discret il est bien connu des syndicalistes de la Loire, adjoint au maire de Saint-Etienne il a été condamné en prison pour son respect de la C.F.T.C. pour non respect de la législation sociale. L'exploitation de ses employés l'avait conduit à payer une de celles-ci (SMIG) du minimum vital garanti (SMIG) lui aussi se trouvait à Alger à par hasard et à la suite d'une période militaire.

Ainsi se présentent quelques-uns de ceux appelés à concrétiser l'Algérie française. Piliers de la presse capitaliste, partie « intégrante » du patronat ces hommes prétendent donner des leçons de civisme, de justice et d'égalité.

Les conditions de travail et de vie des ouvriers du textile sont suffisamment connues pour que nous n'insistons pas. La misère dont se nourrissent en France les « Bons Français » sur le dos des travailleurs algériens, ce sont ceux qui sont capables de faire passer nos frères musulmans. Les travailleurs de France sont loin d'être à part entière dans la vie de la nation, ils seront-ils en Algérie sous la férule de ces exploités.

Le Conseil National réuni à Paris le 19 Juin 1958 : AUGMENTATION DES SALAIRES ET RETRAITES

et mesures économiques permettant un véritable relèvement du pouvoir d'achat

LES DÉBATS SUR L'ACTION PASSÉE

Une note écrite servant de base à la discussion ayant été envoyée à chaque conseiller, P. BUTET, Secrétaire général, précise que les débats se dérouleront en deux phases : action passée d'une part et orientation d'autre part. Il tient cependant, non à rappeler, mais à préciser les faits qui ont marqué les positions de la C.F.T.C. et aussi à compléter le rapport par l'action professionnelle : action des Commissions techniques et compte rendu de l'audience accordée par le nouveau ministre des Travaux Publics, M. BURON.

Après cette courte introduction, le débat est ouvert :

HUITRE (Algérie) explique le mouvement du 13 mai comme étant un sursaut de volonté de la population pour rester française et s'opposer à la politique d'abandon, de conversation avec des assassins. Depuis quatre ans la population vit dans la terreur et l'incertitude. HUITRE regrette que les motions de l'Union d'Algérie n'aient pas été publiées dans le journal ; il répond notamment à l'éditorial de P. BUTET : « Nous avons », qui a suscité une profonde émotion parmi ses camarades. HUITRE considère les positions de la C.F.T.C. depuis le 13 mai comme un changement d'attitude et il demande au Conseil d'entendre la voix des cheminots d'Algérie.

LAURENT (Cadrès), dans un long exposé, s'attache surtout au problème de l'intégration économique de l'Algérie qui suppose la mise en œuvre de moyens matériels jusqu'ici jamais mis en place, par la volonté des industriels de Métropole. Il fait, dit-il, que l'Etat intervienne pour l'industrialisation de l'Algérie et créer de nouvelles sources d'énergie afin d'absorber la main-d'œuvre disponible et permettre à celle-ci de vivre dans des conditions plus humaines. Il souligne la nécessité de procéder à une réforme de l'Administration et à l'émancipation de la femme, obstacles à l'épanouissement de la personne humaine. Il estime enfin que devant les difficultés, la C.F.T.C. ne devait pas se taire et qu'elle a eu raison de prendre position. Pas d'erreur sur le fond ; il manque quelques expressions et nuances.

WALTER (Alsace-et-Lorraine) indique que les positions de la C.F.T.C. ont provoqué des discussions animées, mais qu'une analyse très large des documents préparatoires à ce conseil (il regrette en passant de ne pouvoir intervenir en même temps sur le passé et l'orientation) a permis d'apaiser les esprits. Il est convaincu du double danger et de la nécessité pour le syndicalisme de défendre les libertés essentielles sans lesquelles il ne pourrait s'exercer valablement et en se réservant d'intervenir sur l'orientation il donne, du nom de son Union, son accord aux positions fédérales.

MARTIN (Est) a défilé le 28 mai parce qu'il n'a pas de complexe, estime-t-il. Il y avait bien sûr des parlementaires à la tête de ce défilé, mais n'ont-ils pas été ceux qui ont voté les lois sociales ? Il y avait aussi des militants syndicalistes, de ceux dont on ne peut contester leur attachement à la République en même temps qu'aux travailleurs. Il est contre les Comités de Salut Public et situe mal leur rôle principal. Il indique que son Union a approuvé à une large majorité les positions fédérales et confédérales. Il était opportuniste, dit-il, pour la C.F.T.C. de prendre position, c'est sa raison d'être de s'élever contre tout asservissement de l'homme et de ses libertés sans lesquelles il n'est pas d'épanouissement possible.

ALLANOT (Sud-Est) demande à P. Butet de donner sa position au Comité des Fédérations et il se refuse pour sa part à défendre les députés et leurs portés. C'est leur régime et non pas le nôtre. Que chacun prenne une position en fonction de son opinion politique.

CHARRIER (Est) n'est pas d'accord sur les positions prises par la C.F.T.C. et ce depuis l'article « Nous savons », car il s'élève contre les atrocités, exactions, assassinats commis par le F.L.N. Avons-nous fait un article sur l'assassinat des trois militaires, à l'origine des événements du 13 mai ? Il y a eu un sursaut patriotique de la population et de l'armée qui s'est traduit à l'Assemblée Nationale par le sursaut d'un panier de crabes. Je suis attaché à la liberté et à la démocratie, dit-il, mais la C.F.T.C. avec son ignorance dans le domaine politique va à la catastrophe ; il y a rupture de contrat entre les adhérents et les dirigeants ; je suis pour un syndicalisme apolitique et libre derrière l'homme du 18 Juin et l'Armée d'Algérie.

LOTTE (Sud-Est) ne veut pas passionner le débat. Beaucoup parlent de l'Algérie depuis le 13 mai et ne connaissent rien de ce pays, dit-il, quant à moi j'ai pleuré le 13 mai, j'ai pensé à la famille Lotte. C'est pour moi un cas de conscience que les positions prises par la C.F.T.C. qui, par son action professionnelle de ces dernières années a accentué ses forces et dont l'attitude vient de mettre le poison à l'intérieur du mouvement. Tout le monde s'interroge, dit-il, je suis de ceux qui ne sont pas partis par fidélité à l'esprit de la C.F.T.C. mais si un jour je devais partir ce ne serait pas dans le désespoir mais plein de la volonté de servir.

GUIDI (Méditerranée) apporte l'accord de son Union sur les positions en face des récents événements, événements qui ont conduit à une position politique, précise-t-il, en ajoutant : l'heure de vérité est venue et c'est dans le cadre de cette recherche de la vérité que je me place en regrettant toutefois la séparation entre l'action passée et l'avenir. Il expose ensuite ce que pour lui cache un certain nombre de faits exprimé par un vocabulaire engageant un dialogue de sourds et qu'il faut clarifier. D'accord pour défendre la patrie mais par opposition à un désordre établi en conservant la raison d'être du syndicalisme. Il faut poursuivre cette clarification, rendre en œuvre les moyens nécessaires à ce travail.

HUITRE (Algérie) reprend la parole pour s'inquiéter du glissement vers les communistes et rappelle l'odieux article de Butet dans le journal. S'il a cru devoir noter un changement c'est par le fait que la Fédération s'est opposée à la grève C.G.T. du 27 mai.

Butet répond aux différents interpellateurs en précisant à nouveau qu'il n'y a pas eu changement d'attitude de la C.F.T.C. au cours de ces derniers mois et que si de nouveau devant les mêmes circonstances se présentent la C.F.T.C. se dresserait de la même manière et dans le même esprit considérant que le syndicalisme tel que nous le concevons ne peut défendre et exprimer les besoins et la pensée de la classe ouvrière que dans le respect de la Démocratie et des libertés. De même que nous n'avons pas confondu par le terme de faillites les travailleurs d'Algérie et ceux qui sciemment ont poussé au coup de force, de même il n'admet pas que nous soyons considérés comme des communistes ou à la remorque de ceux-ci. C'est en pleine liberté que la C.F.T.C. s'est déterminée et qu'elle continuera à se déterminer et la majorité qui se dégagera de ce conseil sera la preuve qu'elle a eu raison.

Le rapport, mis aux voix, est adopté par 46 voix contre 10 et 6 abstentions. Le Bureau fédéral ne prenant pas part au vote. Approuvant la prise en considération de la motion déposée par Chetcuti avait été repoussée à la quasi-unanimité.

LE CONSEIL NATIONAL de la Fédération C.F.T.C. des Cheminots, réuni à Paris le 19 juin 1958 :

A examiné la situation de la profession à la lumière des événements des cinq derniers mois et particulièrement de ceux qui se sont succédé depuis le 13 mai 1958.

LE CONSEIL NATIONAL approuve les décisions prises par le Bureau Fédéral pendant la période troublée, considérant que la C.F.T.C. se devait de se dresser contre toutes les tentatives de dictature et défendre, comme elle l'a fait, la démocratie et la liberté.

LE CONSEIL NATIONAL affirme sa solidarité totale avec la C.F.T.C. pour dénoncer tous les adversaires de la liberté, de quelque horizon qu'ils viennent ; il s'élève avec indignation contre les exécutions de Hongrie réalisées dans des conditions méprisant les règles les plus élémentaires de la justice ; il considère que tout danger de totalitarisme n'est pas écarté dans notre Pays et invite les cheminots à la plus extrême vigilance, en particulier tant que subsisteront des Comités dits de Salut Public de tendance totalitaire et qui constituent une menace précise pour la démocratie et la liberté.

LE CONSEIL NATIONAL réaffirme sa volonté de voir donner aux travailleurs dans les institutions nouvelles la place à laquelle ils ont droit :

En particulier, au niveau de l'entreprise, les représentants de syndicats doivent être efficacement protégés contre les mesures arbitraires qui se sont dangereusement développées au cours de ces dernières années ;

Les décisions d'ordre politique ayant toutes des répercussions sur la vie des travailleurs, il ne saurait être question pour la C.F.T.C. d'accepter un régime qui limiterait le rôle du syndicalisme à celui d'un agent de transmission des revendications entre les salariés et le gouvernement.

Mais, conscient du fait que les positions des Organisations syndicales à la tête doivent, pour être efficaces et pour constituer un moyen de pression sérieux, être appuyées par la masse des adhérents informés et éclairés par tous les militants, LE CONSEIL NATIONAL invite tous les responsables d'Unions, de Secteurs, de Syndicats, tous les délégués du personnel et les représentants du personnel dans les Comités Mixtes à poursuivre l'action et intensifier la vie syndicale à la base par des réunions régulières des organismes de direction des Syndicats.

Confirmant sa résolution du 16 janvier 1958, LE CONSEIL NATIONAL mandate le Bureau Fédéral pour prendre toutes dispositions afin d'obtenir rapidement une revalorisation substantielle des salaires et retraites des cheminots, seul moyen de permettre au chemin de fer de conserver et de recruter le personnel dont il a besoin, et d'assurer des conditions de vie décentes à ses anciens agents.

Il souligne que les revendications légitimes des cheminots ne sauraient être satisfaites si le Gouvernement se contentait d'accorder des revalorisations de salaires sans prendre les mesures économiques indispensables permettant d'assurer un véritable relèvement du pouvoir d'achat des cheminots et de leurs familles.

LE CONSEIL NATIONAL appelle une fois encore les cheminots encore inorganisés à sortir d'un attentisme dangereux et à rejoindre une grande organisation syndicale indépendante et libre : la C.F.T.C.

LES RESPONSABILITÉS,

L'ACTION DU SYNDICALISME

doivent s'exercer sur le pouvoir

et non avec ou dans le pouvoir

(Suite de l'article de la première page)

La veille des vacances il est temps de faire quelque chose. Ce qu'il faut faire ? convoquer rapidement le Conseil du Statut, avec un crédit, pour régler la part qui revient au personnel sur les économies réalisées par la S.N.C.F. en 1957. Ceci sera le ballon d'oxygène, mais ne règlera pas le problème des salaires et retraites.

Cette première étape franchie, il faudra poursuivre la discussion afin d'aller au fond du problème ; combler le retard à la lumière, non du « baume » Pinay, mais des réalités, c'est-à-dire de l'augmentation réelle des prix. Répétons-le, il ne s'agit pas pour nous d'un hypothétique rendez-vous d'octobre, mais d'un commencement de solution immédiat. Nous ne croions en l'avenir que dans la mesure où seront honorées les « dettes » contractées à l'égard des cheminots.

C'est dans ce sens que le Conseil National a donné mandat au Bureau Fédéral en précisant qu'il lui appartient de prendre toutes dispositions pour la prise en considération de ces revendications. Mais l'action syndicale suppose que tous les cheminots fassent corps avec l'organisation ; que loin de se désintéresser ou de faire plus simplement confiance aux dirigeants en attendant que « l'alouette tombe toute rôtie », il est indispensable que chacun participe activement à la vie syndicale, car en définitive, selon que les cheminots seront déçus ou non à obtenir satisfaction, le Gouvernement comprendra ou non qu'il est temps de passer de la parole aux actes.

Maurice DUBOIS.

Audience au ministère des T.P.

IL FAUT SATISFAIRE LES REVENDICATIONS ET RÉALISER UNE VÉRITABLE COORDINATION DES TRANSPORTS

A la suite d'une demande d'audience que nous lui avions adressée, M. R. BURON, Ministre des Travaux Publics, a reçu le 18 juin une délégation du B. F. conduite par P. Liénart (Vice-Président) et comprenant Butet, Nicolas, Dubois, Fassinotti, Siruguet, Arnault (Chemin de Fer du Maroc).

L'entretien a porté sur les points suivants :

- Revendications des cheminots (salaires, retraites, revendications catégorielles, indemnités de déplacement) ;
- Revendications des retraités (péréquation intégrale, campagne double, facilités de circulation) ;
- Situation des cheminots français du Maroc.

Nous avons insisté pour la convocation rapide de la Commission du Statut afin que celle-ci puisse reprendre la discussion sur l'augmentation des salaires. M. BURON nous a indiqué qu'il a parfaitement compris notre position, mais subordonné sur le plan « crédit » à M. Pinay, il ne convoquera la Commission que s'il a l'assurance d'un déblaiement financier lui permettant de faire face à nos revendications.

Nous avons sur ces points déposé deux notes dont nos camarades trouveront le texte ci-dessous.

Note sur les revendications du personnel de la S.N.C.F.

Les problèmes sociaux, nombreux et complexes, sont en grande partie la résultante des impératifs imposés à la S.N.C.F. par les Ministères des Finances successifs en matière de blocage de salaires et retraites et par les conséquences de la modernisation rapide des chemins de fer.

Par trois fois déjà, en une année, il y a eu grève (17-18 avril, 25 octobre, 1^{er} avril 1958) ; les causes de conflit restent les mêmes et se sont aggravées, il y a donc lieu d'engager sans délai les négociations avec les organisations syndicales pour arriver à un règlement satisfaisant des problèmes les plus urgents.

Sur la forme des négociations, la « Commission Mixte du Statut » présidée par M. JOUBERT donne satisfaction. Nous attirons cependant votre attention sur la nécessité qu'il y a de modifier les textes réglementaires (décrets 50.635/37 du 1^{er} juin 1950) pour légaliser une situation de fait.

- Sur le fond :
- 1^o Revendications relatives aux salaires et retraites :
 - a) Paiement aux cheminots actifs, avec répercussion sur les retraités, de la part qui leur revient des économies résultant de la Productivité 1957 ;
 - b) Réalisation intégrale en 1958 du programme d'amélioration des salaires et retraites (parallèle à celui de l'E.C.F.) dont la première étape a fait l'objet d'un accord le 30 novembre 1957 à la Commission Mixte ;
 - c) Revalorisation des salaires et retraites en fonction de l'augmentation du coût de la vie.
 - 2^o Revendications relatives aux conditions de travail et améliorations catégorielles.

La modernisation de la S.N.C.F. liée à la compression des effectifs (120.000 unités en dix ans) impose au personnel un rythme de travail plus dur, lui demande une qualification plus poussée, d'où dans chaque filière de nombreuses revendications relatives au classement, aux primes, aux horaires, etc.

Ces questions peuvent normalement trouver leur solution à la Commission Mixte à condition que le Ministère des Finances laisse une certaine souplesse à la S.N.C.F. et ne bloque pas toute discussion sous prétexte du manque de crédit, car il est bien évident que toute mesure, si minime qu'elle soit, en ce domaine, se traduit en définitive par un certain nombre de millions, voire de milliards.

En résumé, dans l'immédiat nous demandons la reprise des travaux de la Commission Mixte, travaux qui devraient aboutir sur les points a) et b) ci-dessus, et commencer à examiner les questions relatives au point c).

Nous vous indiquons également que le Conseil d'Administration de la S.N.C.F. avait proposé dans sa séance du 16 avril 1958 le relèvement des salaires et des retraites, proposition qui n'a pas encore reçu l'accord du Ministère des Finances.

Paris, le 18 juin 1958.

Note sur la coordination des transports

Les mesures de coordination, dont l'origine remonte à 1954, n'ont généralement eu pour objet que de limiter le déficit du chemin de fer et d'amortir les répercussions financières sur le budget de l'Etat de la situation anarchique des transports, mais elles n'ont jamais été prises dans le cadre d'une réorganisation d'ensemble. Les mesures partielles prises depuis dix ans et précédant tantôt de la coordination réglementaire, tantôt de la coordination tarifaire ou fiscale, n'ont fait que cristalliser le désordre existant.

Le problème des transports ne pourra plus être résolu maintenant que par une refonte totale du système actuel.

A notre avis, la coordination des transports bien comprise devrait conduire à orienter le choix des usagers dans le sens d'une utilisation rationnelle des transports, évitant les doubles emplois et correspondant au coût minimum pour la collectivité.

Nous estimons que seule la nationalisation générale des transports peut permettre d'obtenir un tel résultat (utilisation rationnelle, tout minimum pour la collectivité) et que c'est dans ce sens que doivent s'orienter les études de réorganisation des transports.

Nous savons cependant à quelles difficultés techniques, économiques et surtout politiques se heurterait une telle orientation, c'est pourquoi l'objectif d'ensemble étant fixé, il conviendrait de procéder par étapes.

Dans l'immédiat, nous nous permettons de suggérer les mesures suivantes :

- 1^o Opposition à toute contraction du réseau ferré.

Nous vous demandons notamment de ne pas donner suite aux propositions de fermeture de ligne déposées par la S.N.C.F. depuis décembre 1954 (propositions qui portent sur 1.300 km de lignes et ne prévoient qu'une économie de 250 millions pour 1959).

- 2^o Coordination des investissements. — Tous les investissements intéressant le transport devraient être coordonnés, le compartimentage actuel (fonds routier, fonds d'investissement fluvial) favorise les doubles emplois et le gaspillage.

- 3^o Coordination de l'affrètement. — Dans chaque localité pourraient être créés des offices d'affrètement qui orienteraient le choix de l'usager vers le mode de transport le plus économique. La structure de la S.N.C.F. pourrait servir de base pour la mise en place de ces offices d'affrètement.

- 4^o Il faudrait créer une véritable Direction des Transports, organisme central comprenant des représentants des différents modes de transports. Cette Direction aurait pour attribution la coordination des exploitations, la préparation des plans de transport, la prospection commerciale, etc.

Ainsi se mettrait peu à peu en place la structure d'un organisme national unique pour l'ensemble des transports.

La Fédération C.F.T.C. reste à votre disposition et à celle de vos services pour apporter tous compléments à cette note trop succincte pour un tel sujet.

Paris, le 18 juin 1958

DISCUSSIONS SUR L'ORIENTATION

Après le repas le débat s'ouvre sur les notes d'orientation que chaque conseiller a pu étudier et qui ont d'ailleurs fait l'objet de réunions individuelles. Analyse des événements et enseignements à en tirer, perspectives politiques, économiques et sociales, permettant au Bureau Fédéral de poursuivre l'action au moins jusqu'au Congrès fédéral dont la date n'est pas encore arrêtée.

WALTER (Alsace et Lorraine) ouvre la discussion en notant un certain apaisement sur le plan politique permettant une analyse plus saine. Il considère que la C.F.T.C. doit espérer la réussite de l'expérience DE GAULLE en s'attachant à en suivre l'évolution. Sans nous accrocher à défendre coûte que coûte le Gouvernement, ce qui serait une erreur, il faut nous garder à gauche et à droite, ce qui serait insuffisant. Il accepte, mais avec réserve, la C.F.T.C. « force politique » et les conséquences qui en découlent. Il estime enfin que nous devons reprendre l'action et les salaires, mais dans la clarté et avec un travail d'information, rappelant d'autre part que son Union n'est pas d'accord sur une action avec la C.G.T.

DECONINCK (Services centraux) regarde à travers les événements le comportement du peuple qu'il ne peut accuser de menée subversive. Il fait que ça change et il regrette que nous nous soyons mêlés aux parlementaires utilisant abusivement le terme factieux. Le Syndicalisme représente une force, l'utiliser comme force politique, c'est le mener à sa disparition ; nous n'avons pas de choix à faire dans ce sens pas plus qu'à nous transformer en parti politique. Notre force doit continuer à nous servir comme moyen de pression pour la défense des intérêts professionnels dans le cadre de la morale sociale chrétienne comme nous le prescrit l'Article 1^{er} de nos Statuts.

BRUS (Ovest) veut rechercher ce qui nous rapproche et non ce qui nous oppose. Il faut créer un choc psychologique en utilisant un manifeste rappelant la doctrine, les principes et énonçant une théorie d'économie sociale, et poursuivre l'information des militants à la veille d'une nouvelle Constitution dont nous ne pourrions pas nous désintéresser.

HUITRE (Algérie) est conscient que dans cette démocratie la place des travailleurs est restreinte. Combien y a-t-il de travailleurs au Parlement ? Il faut approfondir, rechercher quelque chose de nouveau avec toute la prudence nécessaire, car nos adhérents n'y sont pas préparés.

RAYSGUEIGUE (Méditerranée) souligne que dans la pensée des responsables. Nécessité de donner une éducation politique, débordant, mais le syndicalisme traditionnel, ainsi que notre force politique doit s'exprimer en dehors des partis par opposition

n'a pas d'oreilles, dit-il, après avoir communiqué au Conseil les éléments d'une étude réalisée en équipe avec des adhérents du Syndicat de Paris Sud-Ouest, tous d'une échelle inférieure à 5. Le syndicalisme se doit d'abord de lutter pour l'augmentation des salaires, pour le droit à la vie des travailleurs les plus défavorisés en répartissant entre eux-ci un éventuel crédit afin de les intégrer à part entière dans la vie sociale. Dans cette mesure-là ils acceptent par la suite de prendre des responsabilités politiques et de s'engager avec la C.F.T.C.

GUIDI (Méditerranée) intervient dans le prolongement de l'intervention de DELMAS. Politisation de l'action syndicale, d'accord, mais indépendance à l'égard des partis en se situant par rapport aux faits et aux actes. Il s'inquiète de la politique PINAY et demande dès maintenant une vigilance active, ce qui n'exclut pas la prudence pour agir en face d'un Gouvernement pas comme les autres et d'autant plus dangereux. Nous devons constituer un syndicalisme puissant qui puisse prendre en charge l'ensemble des problèmes de la classe ouvrière et poser aux travailleurs de vrais problèmes. Il faut enfin reprendre nos revendications sans les limiter, car c'est dans l'avantage aux possédants, prendre position sur la Constitution et poursuivre une progression politique constante dans la perspective de constituer une force politique de gauche.

CHARRIER (Est) croit devoir ramener à ses limites réelles l'importance du syndicalisme en France. Combien y a-t-il de syndiqués et que représente effectivement le potentiel C.F.T.C. ? Nous ne pouvons faire face à nos responsabilités et nous accroissons ces responsabilités. Il souligne le déphasage entre les adhérents et les militants ; il y a un complexe dans la pensée des responsables. Nécessité de donner une éducation politique, débordant, mais le syndicalisme traditionnel, ainsi que notre force politique doit s'exprimer en dehors des partis par opposition

au patronat, aux partis, au pouvoir établi.

CHETCUTI (Tunisie) rappelle dans le cadre de la discipline à l'intérieur du mouvement la position des Cadrès à la grève du 25 octobre 1957 et s'étonne que BUTET n'ait pas pris position ce matin. Il établit ensuite une corrélation entre le travailisme britannique et ce qui pourrait en France permettre au syndicalisme d'être une force politique.

LOTTE (Sud-Est) renouvelle ses inquiétudes du matin devant l'orientation politique prise par la C.F.T.C. et il se demande si nous n'allons pas détruire l'unité du mouvement en imposant une orientation politique à nos adhérents.

GUIDI (Méditerranée) intervient dans le prolongement de l'intervention de DELMAS. Politisation de l'action syndicale, d'accord, mais indépendance à l'égard des partis en se situant par rapport aux faits et aux actes. Il s'inquiète de la politique PINAY et demande dès maintenant une vigilance active, ce qui n'exclut pas la prudence pour agir en face d'un Gouvernement pas comme les autres et d'autant plus dangereux. Nous devons constituer un syndicalisme puissant qui puisse prendre en charge l'ensemble des problèmes de la classe ouvrière et poser aux travailleurs de vrais problèmes. Il faut enfin reprendre nos revendications sans les limiter, car c'est dans l'avantage aux possédants, prendre position sur la Constitution et poursuivre une progression politique constante dans la perspective de constituer une force politique de gauche.

CHARRIER (Est) croit devoir ramener à ses limites réelles l'importance du syndicalisme en France. Combien y a-t-il de syndiqués et que représente effectivement le potentiel C.F.T.C. ? Nous ne pouvons faire face à nos responsabilités et nous accroissons ces responsabilités. Il souligne le déphasage entre les adhérents et les militants ; il y a un complexe dans la pensée des responsables. Nécessité de donner une éducation politique, débordant, mais le syndicalisme traditionnel, ainsi que notre force politique doit s'exprimer en dehors des partis par opposition

au patronat, aux partis, au pouvoir établi.

CHETCUTI (Tunisie) rappelle dans le cadre de la discipline à l'intérieur du mouvement la position des Cadrès à la grève du 25 octobre 1957 et s'étonne que BUTET n'ait pas pris position ce matin. Il établit ensuite une corrélation entre le travailisme britannique et ce qui pourrait en France permettre au syndicalisme d'être une force politique.

LOTTE (Sud-Est) renouvelle ses inquiétudes du matin devant l'orientation politique prise par la C.F.T.C. et il se demande si nous n'allons pas détruire l'unité du mouvement en imposant une orientation politique à nos adhérents.

ALLOCATION DE DEPLACEMENT ET DE NUIT

L'augmentation des allocations de nuit et de déplacement, proposée par le C.A. de la S.N.C.F. et bloquée par les Finances doit intervenir incessamment.

CONGRES NATIONAL

DU 16 AU 19 SEPT. 1953

Le Congrès, reporté à la suite des événements, se tiendra du 16 au 19 septembre à Asnières. Les syndicats vont recevoir les directives nécessaires.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs SUR LES ÉTABLISSEMENTS

E. MUGLER fils
VALENCE (Isère)
FABRIQUE D'HORLOGERIE BIJOUTERIE

GRAND CHOIX DE BIJOUX POUR MARIAGES

Montres pour Hommes et Dames
Chaînes, Médailles, Colliers,
Bagues, Boucles d'oreilles,
Bracelets, etc., etc.

ENVOI FRANCO sur demande des CATALOGUES

CADEAUX
REVEILS ORFÈVRES
Coutures et Robes
Coutures et Robes
Coutures et Robes

CARILLONS CYCLES de PRÉCISION
Jumelles, stylographes
MACHINES à COUDRE
ARMES, PHOTOS,
TSF. PHOTO

AGILITÉS & COMMODITÉS SPÉCIALES A NOS PAYERMENTS

CREDIT AU GRÉ DU CLIENT

HOTELS RECOMMANDÉS

NICE HOTEL-PENSION GILBERT
14, rue Pertinax
PLEIN CENTRE TOUT CONFORT
Prix très modérés Ecrire

HOTEL DU MUSEUM
9, RUE BUFFON (Gare Austerlitz)
LE FOYER DU CHEMINOT !

LOURDES - Hôtel-Villa Plaisance
1, rue Notre-Dame, à 5 minutes des Sanctuaires. Reconnu aux Cheminots

L'HOTEL à la portée de toutes les bourses. «HOTEL REGINA» et «REGINA-PARK-HOTEL», 70 ch. gd confort. Méthode unique en France. Self-serv. cham. La pension 1.250 fr. tt compris juin au 14 juillet, septembre, octobre. Nourriture impeccable. Brochure franco. HOTEL REGINA, Hendaye (B.P.)

LOURDES - Pension Maysonnave
Tout confort, cuisine soignée. Prix modérés. Rdv groupes et familles.

PARIS HOTEL ♦ 21, avenue de Glichy
Ctt ch. 1 à 3 pers., depuis 600 net

NICE HOTEL ♦ 29, rue de Dijon
Ctt. Pension juin 1.400 Sept. 1.500 net

Hôtel Henri IV - LOURDES
51, rue du Bourg
Prix spéciaux pour Cheminots
BON ACCUEIL, BONNE TABLE

LOURDES
ENTRE
Les sanctuaires de LOURDES et les sanctuaires de BETHARRAM
VISITEZ
les GROTTEs de
BETHARRAM

HTE-SAVOIE - LA ROCHE-SUR-FORON
Vacances : Apart. 2-3 p. meubl., cuis., chamb., e. g., él., de sept. à juin 15.000 à 25.000 fr. le mois. Ecr. CHAMOUX, Hôtel Meublé, La Roche-sur-Foron.

LAFORREST
12, rue d'Odessa
PARIS XIV^e
DANTON
64-74

Horlogerie
Bijouterie
Orfèvrerie

Le bijoutier de la région ouest

RÉDUCTION DE 10 % (sauf Omega) AUX CHEMINOTS



DEMI-MESURES POUR LE MOUVEMENT

UNE série de demi-mesures viennent d'être prises par la S.N.C.F. concernant la filière « Mouvement ». La Direction du Personnel a convoqué le 30 mai une délégation du Bureau de la CT. EX pour nous informer des mesures qu'elle avait l'intention de prendre.

JUMELAGE DES GRADES DE FMX, FEN2 et FEN1

Ces trois grades seraient jumelés avec la création de deux groupes de postes : Premier groupe : FMX, FEN2, postes faciles ;

Deuxième groupe : FEN2, FEN1, postes plus délicats ; en respectant les pourcentages suivants :

FMX : 20 % - FEN2 : 40 %
FEN1 : 40 %

D'autre part, les définitions des grades de FMX et de FEN2/FEN1 seraient remplacées par une définition unique.

Après examen de la proposition faite nous avons formulé à la Direction P notre désaccord, car si cette mesure comporte un élément favorable : la nomination de 800 FMX en FEN2 et de 1.200 FEN2 en FEN1, elle présente plusieurs inconvénients, entre autres :

— le risque de déclassement d'un certain nombre de postes de FEN2 en FMX, ce qui obligerait les agents actuellement sur ces postes à changer de résidence pour accéder à l'échelle 7 au lieu de pouvoir être promu sur place ;

— le danger, par suite de la création d'une définition unique pour les trois grades, d'une dévalorisation des postes de FEN1 et la possibilité de créations plus nombreuses de postes de FMX dans les grandes gares.

Nous avons indiqué à la Direction P que nous préférons qu'elle continue dans la voie qu'elle avait tracée en créant le grade de FEN2, en inversant le pourcentage 60/40 % des FEN2/FEN1.

La S.N.C.F., ayant maintenu son point de vue, nous ne pouvions donner notre accord ; elle nous a toutefois assuré que les droits acquis seraient maintenus et que les postes de FEN2 actuels seraient classés en principe dans le deuxième groupe 6/7, ce qui éviterait les déplacements d'agents.

En ce qui concerne la définition des grades, nous avons remis une contre-proposition reprenant deux définitions : une pour FMX/FEN2 (1^{er} groupe) ; une pour FEN2/FEN1 (2^e groupe).

Nous ignorons si notre proposition sera retenue. Par ailleurs, la définition du grade de F.C. serait modifiée ; nous avons protesté et fait remarquer que les F.C. ne pouvant accéder directement au grade de C6-4, il était anormal de faire remplacer ceux-ci par des F.C.

« INTERIMAIRES »

— Revalorisation de quelques postes d'IN3 en IN2.

— Modification de la définition du grade d'IN2 pour limiter les remplacements à deux échelles supérieures (remplacements des SCG3 par les IN1).

Nous avons violemment protesté en indiquant que nous n'avions jamais demandé cela, mais au contraire le reclassement des IN2 en fonction des sujétions demandées. Les SCG3 susceptibles d'être remplacés par des intérimaires étant peu nombreux, cela n'entraînera que peu de créations de postes supplémentaires d'IN1. Nous avons signalé à nouveau le grave mécontentement ré-

Nous publierons dans le prochain numéro l'activité de la délégation C.F.T.C. au Comité Central.

gnant parmi la filière « Intérim » et la nécessité de faire rapidement quelque chose pour ces agents.

REMPLACEMENT DU CONCOURS DE MINEUR FEN PAR UN EXAMEN

Cette mesure est avantageuse pour les mineurs, mais réclame de notre part une certaine vigilance pour éviter que les FMX ne soient lésés.

CREATION D'UN NOUVEAU GROUPE D'ATTACHES

Il s'agit d'un groupe VII destiné à recruter des agents majeurs titulaires du B.E.P.C. du 2^e degré et se destinant exclusivement à la filière « Mouvement ». Les candidats sont admis directement comme FMX à l'échelle 5 et passent après un stage d'un an l'examen de FMX et sont nommés FEN2 dans le délai de deux ans. Question à suivre, mais la Direction ne se fait guère d'illusion sur le succès de cette mesure.

En conclusion, nous pouvons dire qu'il n'y a encore rien de vraiment positif de fait pour la filière « Mouvement » : toujours des demi-mesures prises par force lorsque la situation devient par trop critique, au lieu de prendre le problème à bras-le-corps et de remédier une bonne fois pour toutes au malaise qui règne parmi la filière.

La S.N.C.F. reconnaît que nous avons été lésés, qu'une injustice a été commise à notre égard lors du prétendu reclassement. Les bonnes paroles, c'est bien, mais des réalisations pratiques seraient les bienvenues ; le malaise et le découragement grandit, les gens désertent la filière active. Il est temps de réagir avant qu'il ne soit trop tard.

LES PARENTS PAUVRES

LA S.N.C.F. ne consent à soigner ses enfants que lorsqu'ils sont à l'agonie. Et encore ! Elle vient de prendre pour la filière mouvement des mesures qui, peut-être donnent bonne conscience à nos patrons, mais ne règlent pas le problème.

On ne trouvait plus de gens voulant se diriger vers la filière mouvement. Des centaines de postes de facteurs mixtes restaient vacants sur la S.N.C.F. Nos avertissements n'étaient pas entendus, nos demandes restaient insatisfaites.

Puis un beau jour, nous avons été surpris d'apprendre que les patrons avaient « décidé » de « faire quelque chose » pour cette filière abandonnée. Ce n'était pas là une vague de générosité, mais que voulez-vous il faut bien que les trains roulent...

Alors qu'il fallait prendre des mesures radicales, montrer qu'il y avait quelque chose de nouveau dans la filière, on s'est contenté de mettre le signal d'entrée dans une position « douteuse » qui laissera prudents ou méfiants les candidats éventuels.

Il faut bien que les trains roulent ! Oui c'est vrai. Est-ce à dire cependant que le reste est sans importance, que les difficultés ne sont pas aussi grandes pour recruter dans la filière bureau par exemple, que les conséquences de cette situation sans être aussi spectaculaires, ne sont pas dignes de tout notre intérêt et qui plus est celui de nos patrons ?

Il faut trouver des facteurs, alors on baisse terriblement le niveau de l'examen pour recruter à l'extérieur les agents qui demain devront entretenir des relations commerciales avec une clientèle de plus en plus difficile. Pour trouver les comptables qui devront éclaircir les situations les plus embrouillées, la S.N.C.F. lance un appel d'offre qui manque de sérieux, puis elle s'empresse de mettre en place des gens sans formation.

Mais en attendant, qui fait le travail ? Les agents de la filière bureaux, ceux dont les grands patrons ne veulent pas entendre parler : « Surtout ne nous demandez rien pour les bureaux ! »

Et vous, messieurs les dirigeants, n'avez-vous rien demandé aux agents de bureau ! N'avez-vous pas compressé les effectifs au maximum ? Avez-vous tenu compte de leur désir de vivre un peu en famille ? Ne leur tracez-vous pas des services à coupures ? Ne les faites-vous pas travailler la nuit ? Ne leur demandez-vous pas de plus en plus de technicité sans pour autant les faire bénéficier du re-

pos le dimanche, de la semaine anglaise ? Ne les sanctionnez-vous pas quand pressés par l'ouvrage ils veulent aller plus vite et font quelques erreurs ?

Les agents de bureau ne demandent pas à être reclassés, mais ils n'acceptent pas non plus d'être déclassés.

Puissions-nous ouvrir les yeux de nos dirigeants afin qu'ils prennent les mesures indispensables, créant des postes qui correspondent aux responsabilités, recherchant la compétence et sachant la récompenser ?

P. VACHERAND.

AGENTS DE TRAIN

Où en sont les problèmes A.D.T. ?

Depuis des années, la Commission technique des Agents de trains C.F.T.C. essaie de faire aboutir de nombreuses revendications, en particulier la mise en ordre de notre filière sur les bases suivantes.

— C.T.R. : échelle 6 ; C.R.A.E. : échelle 5 ; C.R. : échelle 4.

Nous avons insisté à maintes reprises pour que des locaux potables soient mis partout à notre disposition, pour que l'état des fourgons soit amélioré.

Nous avons demandé l'accompagnement des T.O.M. avec deux ou trois agents.

Pour l'amélioration de la réglementation du travail, nous nous sommes rencontrés avec les agents de conduite et les contrôleurs de route.

Aujourd'hui, chacun se demande à quelle date sera payée l'augmentation des allocations de déplacement et des allocations de nuit.

Avec ce problème bien d'autres restent en attente. La tâche est dure pour obtenir des satisfactions. Les patrons ne veulent même plus nous faire des promesses.

Devant les difficultés de chaque jour, nous devons, nous aussi, rester vigilants.

Faites confiance à la C.F.T.C.
J. MULLER,
Responsable A.D.T. C.F.T.C.



NOTRE CAHIER REVENDICATIF RESTE ENTIER

LES événements de fin mai ont incontestablement marqué un temps d'arrêt dans notre action revendicative. Sans gouvernement, sans ministre des Travaux Publics, nous n'avions plus de partenaires pour discuter. Ces jours de fin mai, où chaque travailleur dans l'inquiétude et même dans l'angoisse s'interrogeait sur ce que serait pour lui le lendemain, n'étaient pas fait pour faire avancer les revendications.

Un nouveau gouvernement est maintenant en place. Le Président du Conseil paraît décidé à remettre de l'ordre dans la maison de Marianne et a annoncé son désir de voir régner un peu plus de justice. Son ministre des Travaux Publics, qui est celui des cheminots, et nous le supposons, animé du même esprit, devrait donc avoir lui aussi le désir de remédier aux anomalies de notre profession que nous avons tant de fois signalées.

Bien sûr, pour les cheminots, la revendication première est le problème des salaires et des retraites. Mais les gars de la voie sont eux aussi décidés à ce que leurs revendications aboutissent, en particulier l'alignement de leur prime de production sur celle des ouvriers, la suppression de l'allocation de parcours et le paiement des indemnités de déplacement du régime général ; reprendre et corriger les anomalies du reclassement, refonte du règlement P4, en un mot l'ensemble de notre cahier revendicatif arrêté le 18 février.

Nous avons eu l'occasion de traiter tous ces problèmes les uns après les autres dans ce journal. Après ces temps troublés, nous devons donc reprendre les discussions avec des partenaires qui pourront prendre des décisions et faire qu'une fois pour toutes les gars de la voie se voient traités sur un pied d'égalité avec les autres cheminots.

Notre commission technique doit se réunir le 27 juin et aura à prendre les décisions qui s'imposent : provoquer ces contacts, demander et préparer ces audiences.

Une nouvelle équipe de jeunes militants va prendre la direction de notre commission VB, conformément aux décisions unanimes de l'assemblée générale du 18 février.

Elle sera mise en place, chacun aura sa tâche particulière avec ses responsabilités qui en découlent, sous l'impul-

sion de notre jeune camarade COPIN, qui devient le premier responsable de cette commission sur le plan fédéral. Nous sommes persuadés que cette date du 27 juin 1958 marquera un nouveau départ pour l'aboutissement de nos revendications.

Tous nous saurons aider cette nouvelle équipe par notre action, par nos rencontres multipliées, par l'étude des questions qui chaque jour se posent à nous, et par notre propagande. Nous savons tous qu'un bon nombre de camarades sont encore en dehors de l'organisation syndicale. Nous devons nous appliquer à leur faire comprendre leur devoir et que demain ils rejoignent les rangs de la C.F.T.C. où ils seront accueillis comme des frères.

PILLOT.

Soudure aluminothermique et soudure à l'arc

Ci-dessous copie de la lettre VCT PT/V 70000-15/100 des Installations fixes en date du 28 février 1958 adressée aux Chefs de service de toutes les régions.

Il a été décidé de modifier la composition des équipes de soudure aluminothermique et des équipes de soudure à l'arc.

En conséquence les dispositions faisant l'objet de nos lettres VCT 67520-1-81 et VCTP 75000-15/69 des 21 février 1950 et 13 octobre 1953 sont rapportées et remplacées par les suivantes :

- 1) Soudure aluminothermique :
 - 1 soudeur MEO ou OPEFL1
 - 2 aides OPFL1 ou OPFL2
 - et éventuellement un troisième aide OSP (poseur de ferrure d'appareils et rails).
- 2) Soudure à l'arc :
 - A équipes simples.
 - 1 soudeur MEO ou OPFL1
 - 2 aides OPFL2 ou OPFL1
 - et éventuellement un troisième aide OSP (poseur de ferrure d'appareils et rails) pouvant assurer la protection du chantier.

L'instruction du personnel de ces équipes devrait être orientée de façon que la plupart d'entre elles puissent être suivant les besoins utilisées indifféremment pour les travaux de soudure aluminothermique ou de soudure à l'arc.

En outre dans tous les cas où la rentabilité peut en être accrue, ces équipes pourront travailler jumelées sous la forme d'équipes doubles dont la composition serait la suivante :

- 1 CBRO
- 1/2 MEO
- 2/3 OPFL1 ou OPFL2
- 3/2 OSP

Vous aurez à me proposer le nombre d'emplois de CBRO qu'il vous paraîtrait utile de prévoir sur votre région, étant entendu que celui-ci ne devra pas dépasser le nombre pratique d'équipes doubles devant travailler simultanément pour assurer un programme normal de rechargement d'abouits.

En dehors des périodes de jumelages, les CBRO seront utilisés comme moniteurs dans les arrondissements.

Signé : VAUBODOLLE.

LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE de la FEDERATION des SYNDICATS CHRETIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS RETRAITÉS
 26, rue de Montholon
 PARIS (IX^e)
 3^e étage - Porte 315

Permanence
 du lundi au vendredi
 Tél TRU 91-03 Poste 315
 C. C. P. Paris CC 7005-34

Correspondance, adhésions, service du journal et envoi de fonds, exclusivement à l'adresse et au numéro de compte ci-dessus.

LE SYSTÈME

C'EST ce contre quoi se sont élevés ceux qui ont préparé et déclenché les récents événements d'Algérie, dont le développement aurait pu dégénérer en tragédie pour le pays tout entier.

C'est évidemment le SYSTÈME politique qui était un des objets de la colère des manifestants ; cette sorte de monstre insatiable, dévorant les gouvernements à peine formés, enlevant ainsi toute autorité et toute responsabilité à ceux qui étaient censés les détenir et conduisant inévitablement la France au chaos et à l'anarchie.

Mais la politique n'est pas notre fait et nous n'irons pas plus avant sur le sujet. Par ailleurs, nous nous garderons de nous ériger en censeurs, car le jugement n'appartient pas aux hommes et l'Histoire saura plus tard, avec le recul du temps, tirer les enseignements et les conséquences de ce qui fut bel et bien une révolution.

Cependant, force est bien de reconnaître qu'en dehors du problème politique proprement dit, nous vivons dans une atmosphère de SYSTÈMES qui nous environnent, nous enserrant, nous oppriment et nous étouffent, exerçant leur tyrannie dans tous les domaines de notre vie quotidienne, que ce soit du côté économique, du côté social ou du côté professionnel.

SYSTÈME, n'est-il pas vrai, celui qui consiste à laisser la bride sur le cou à toutes les formes de la malhonnêteté et de la cupidité, à toutes sortes d'intermédiaires et de parasites, et à donner la preuve de l'incapacité la plus notoire à juguler la hausse du prix de la vie.

SYSTÈME que celui ayant ordonné l'arrachage de nos vignes, moyennant de confortables subventions, alors que nous subissons maintenant, dans un pays producteur comme le nôtre, une disette nous obligeant à importer du vin des pays étrangers et à permettre, ce faisant, une hausse astronomique obligeant les petites bourses — et nous en sommes — à se priver de cette boisson nationale si chère au palais des Français.

SYSTÈME encore cette pénurie de pommes de terre — le pain du pauvre, le nôtre — et les prix qui ont été et qui sont encore pratiqués, mais SYSTÈME encore plus odieux qui a consisté à laisser raréfier la pomme de terre à 80 francs le kilo, alors qu'il a toléré la vente en toute liberté de la pomme de terre épluchée à 140 francs.

SYSTÈME toujours, celui qui s'est montré incapable de faire respecter par les boulangers un prix de vente du pain imposé (?) par l'autorité (?) préfectorale.

SYSTÈME aussi celui qui contraint notre Administration, à une époque où la pièce de un franc n'a plus aucune valeur marchande, au rôle d'exécutant d'une politique tarifaire dans nos chemins de fer, encore basée sur le centime du Second Empire (le kilomètre voyageur n'est-il pas taxé actuellement à 10 fr. 50 en première classe et à 6 fr. 80 en deuxième classe ?), permettant ainsi d'entretenir, en même temps qu'une habile politique électorale, un déficit dont les cheminots font les frais.

SYSTÈME bien sûr celui qui, faisant bon marché de l'esprit de la loi de 1909 sur les retraites des cheminots, permet d'exclure du calcul de leur pension 25 % du salaire d'activité.

SYSTÈME celui..., mais à quoi bon continuer. Nous n'avons pas entrepris de dresser ici une nomenclature, mais nous avons simplement voulu démontrer, par quelques exemples choquants, pris parmi ceux touchant de plus près à notre catégorie d'individus, l'incohérence d'un SYSTÈME généralisé faussant le jeu normal de toutes nos institutions.

Le nouveau chef du Gouvernement a parlé de Rénovation. Nous lui donnons bien volontiers notre accord sur ce point.

Nous ne nous dissimulons pas que de gros sacrifices devront être demandés au Pays qui, malgré sa richesse et le travail de ses enfants, traverse une crise d'ordre financier.

Nous savons qu'il faudra aider les populations d'Algérie à mener une vie décente et que chacun devra apporter sa contribution, si modeste qu'elle soit.

Malgré l'indigence du plus grand nombre d'entre nous et les moyens limités de toute notre corporation, nous ferons de bon cœur et spontanément un geste charitable, car le Seigneur nous a appris que tout être humain est notre frère et que l'on peut toujours découvrir plus pauvre que soi, mais nous ne pouvons oublier non plus que le Christ a chassé les marchands du temple qui savaient trop bien pratiquer l'art du SYSTÈME.

Monsieur le Président du Conseil, loin de nous l'idée de vouloir marchander notre geste et notre bonne volonté, mais, de grâce, penchez-vous sur le sort des vieux, chassez les marchands du temple et délivrez-nous de tous les SYSTÈMES.

R. SIRURGUET,
 Secrétaire général.

SERVICE JURIDIQUE FÉDÉRAL

Le Service Juridique rappelle à nos adhérents les règles de son fonctionnement.

INTRODUCTION DES DOSSIERS

Le Service juridique fédéral ne peut être saisi directement par les Groupes que pour les affaires suivantes :

- Accidents du travail et du trajet ;
- Expulsions de logement ;
- Affaires privées pour lesquelles un conseil est demandé ;
- Poursuites judiciaires liées à l'activité professionnelle ;
- Affaires relevant de l'Assurance fédérale Responsabilité civile et du Service complémentaire d'entraide et de recours. A ce sujet il est précisé que les intéressés doivent soigneusement indiquer le numéro du récépissé d'inscription à cette assurance.

Pour les autres affaires, les dossiers doivent être adressés au Service juridique fédéral par l'intermédiaire de l'Union fédérale à laquelle il appartient d'apprécier si une intervention préalable auprès des Services de la S.N.C.F. n'est pas susceptible de résoudre le différend.

Toute demande doit comporter le visa d'un membre habilité du Groupe. Le responsable syndical doit s'assurer que l'adhérent est effectivement inscrit à l'organisation depuis plus de six mois et qu'il est à jour de ses cotisations.

Les isolés doivent adresser toutes leurs demandes à l'Union fédérale en mentionnant le numéro de leur carte syndicale.

DEMANDES DE RENDEZ-VOUS AU SERVICE JURIDIQUE FÉDÉRAL

Les demandes de rendez-vous doivent être faites de préférence par écrit. Toutefois, les demandes d'urgence peuvent être faites par téléphone à TRUDAINE 31-49 ; les rendez-vous sont fixés par la Secrétaire administrative, M^{lle} DUPRE.

CONTROLE DES DROITS DES ADHÉRENTS

Les adhérents doivent être en possession de leur carte syndicale régulièrement à jour. A la réception de chaque dossier, il est procédé à une vérification des droits par contrôle des fiches individuelles ; les adhérents non à jour ne peuvent, en aucun cas, bénéficier des prestations du Service Juridique Fédéral.

HABITAT

Depuis quelques mois, le Service Juridique Fédéral a vu s'accroître le nombre de dossiers relatifs à des différends opposant nos adhérents à des Sociétés de constructions, à des architectes et à des entrepreneurs sur le coût des travaux, les honoraires, les maléfactions, etc.

Il n'est pas possible au Service Juridique de régler ces différends, non seulement à cause de leur nombre, mais aussi et surtout parce qu'il ne s'agit pas, en fait,

de problèmes de droit, mais de problèmes de construction.

Désirant néanmoins rendre le maximum de services à nos adhérents, le Service Juridique a passé un accord avec le Centre National d'Information pour la Protection des Candidats à la Construction : C. N. I. P., dont le Siège est à Paris (8^e), 15, rue Vernet (téléphone BALzac 87-51). Ce Centre reçoit tous les jours ouvrables (sauf le samedi) de 10 heures à 17 heures et également sur rendez-vous.

Cet Organisme est apte à documenter, conseiller et guider sur tous les problèmes relatifs à la construction, tant sur les questions de prêts, choix de sociétés, techniques de construction, difficultés rencontrées, etc. Il dispose également d'un Service Social de Comptabilité dont le rôle est de simplifier les remboursements aux Organismes prêteurs.

Nous ne saurions mieux faire que d'inviter nos camarades qui désirent construire ou qui ont une difficulté à résoudre à s'adresser au C. N. I. P.

L'adhésion à cet Organisme est uniformément fixée à 1.000 fr. ; elle permet l'obtention de tous les renseignements désirés.

Audience au Ministère des Travaux Publics

Le mercredi 18 juin, une délégation fédérale était reçue par M. Robert Buron, notre nouveau ministre de tutelle.

L'entretien a porté surtout sur des problèmes généraux et notre secrétaire général a néanmoins pu exposer, avec détails circonstanciés, les trois questions qui, parmi plusieurs autres, retiennent particulièrement l'attention des retraités.

1^o Situation des retraites, dégradation du pourcentage salaires-retraites par suite de l'exclusion du calcul de la pension, de plusieurs éléments dont, notamment, l'indemnité de résidence et les parts de productivité.

Nécessité d'inclure tous ces éléments dans la retraite.

2^o Bonification de campagne refusée aux Cheminots Anciens Combattants contre toute justice. Un appel pressant a été adressé au ministre pour réparer cette injustice, au besoin par un recours au général de Gaulle.

3^o Régime restrictif des facilités de circulation des retraités et demande instante pour l'amélioration de ce régime.

Le ministre nous a donné l'assurance que ces trois questions seraient étudiées de très près.

EMPLOYÉS S.N.C.F. - POUR VOS VINS

Vve AIMÉ MARTIN - Vigneron - AUBAIS (Gard)

TARIF SUR DEMANDE

AU CARILLON D'OR



BIJOUTERIE
 HORLOGERIE
 JOAILLERIE

ORFÈVRE
 CADEAUX

FACILITÉS DE PAIEMENT

22, 24, AV. Secrétan. PARIS. NORD 32-87. METRO JAURÉS

REMISE 10% AUX CHEMINOTS

Fermeture annuelle du Siège

Comme chaque année, notre Siège sera fermé pendant le mois d'août pour permettre à nos camarades de prendre quelque repos.

AVIS

aux RETRAITÉS de TUNISIE

Des camarades qualifiés, spécialistes des questions de retraites, et des dirigeants intersyndicaux ont procédé à une étude critique du problème des retraites. Cette étude est maintenant terminée et sortira de l'imprimerie dans une quinzaine de jours. Ce sera le livre jaune. Nous ne manquerons pas, comme nous l'avons fait pour le livre bleu, de vous le faire parvenir.

Miquel FRANÇOIS.

TRIMESTRE DE PENSION

du 1^{er} Juillet 1958

Le montant du trimestre de pension à échoir le 1^{er} juillet 1958 sera inférieur à celui perçu le 1^{er} avril, étant donné que ce dernier comportait un rappel de trois mois.

C'est donc le montant normal de la retraite qui sera payé et nous attirons l'attention de nos adhérents sur ce point.

Dans nos Familles

Notre ami Henri CHAMORET, du groupe de Tours, grand blessé de la guerre 1914-1918, vient d'avoir l'immense douleur de perdre son fils, le lieutenant Michel CHAMORET, tué en Algérie, le 5 février dernier.

Nous partageons la grande peine de notre camarade et nous l'assurons, avec nos chrétiennes condoléances, de notre très vive amitié.

VINS EXCELLENTS A PRIX COUTANT
 M. ARNAUD, vigneron
 JUNAS (Gard)

VINS EN FUTS - DIRECTEMENT - PROPRIÉTAIRE
 PULTZ Louis, ret. SNCF. Aubais (Gard)

VIN ROUGE NATUREL
 Prix spéciaux pour Cheminots
 Charles BARDON Prop. Négociant
 Milhau (Gard)

Huile d'olive de régime
 Première pression à froid garantie absolument pure et naturelle
Ets DEMUTH FONDES EN 1904
 Place Castellane, FREJUS (Var)
 Colis familiaux, Tarifs s. demande

ASSURANCES Auto, moto, scooter

Bénéficiez du tarif spécial CHEMINOT

par Cabinet spécialisé, au service des automobilistes depuis 25 ans
 Police auto « Bon Conducteur » rembourse 10 % dès la première année sans accident.

Avec tout conducteur, garantie illimitée, tous les risques d'accidents aux tiers et aux passagers. Service RECOURS obtient remboursement des réparations de l'Assuré.

DEMANDEZ PROJET

en se référant du journal au **Cabinet E. ADAM**

181, rue Lafayette, PARIS (près gares Nord et Est)

LE COUTEAU DE THIERS, A THIERS

dem. représ. hôt. et client. part.

ECHANGE

■ OFFRE belle loge 18^m, 2 pièces, cuisine, avantages plus gain. Convientrait retraité, contre : Petit logement, 2 pièces, cuisine, W.C., quartier indifférent. Préférence parties de Paris. S'adresser au Siège.

■ Pour propriétaire Nord-Aveyron, MENAGE GARDIEN, avantage nature, 51 travail rémunération. THIERZOLF, 44, rue Hamelin, Paris (10^e).

■ RECHERCHE veuve 50 à 60 ans pour garder dame âgée, à demeure dans le 18^e. Serait logée, nourrie, appointée. S'adresser au siège.

STATIONS BALNEAIRES
dont les indemnités
de résidence
sont relevées
pendant la saison



- Prendre dans la colonne PFA le montant correspondant à votre PFA 1957 (brut).
- Lire le montant de la gratification (brut) dans la colonne contiguë (GE).

TAUX DE MAJORATION RESIDENTIELLE			TAUX DE MAJORATION RESIDENTIELLE		
de 1.10	de 1.5	de 10.9	de 1.10	de 1.5	de 10.9
EST					
Contre-ville	15 %	19 %			
Gerardmer	20 %	22 %			
Luxeuil-les-Bains	16 %	19 %			
Munster	19 %	22 %			
Plombières	16 %	19 %			
Remiremont	16 %	19 %			
St-Amann	19 %	22 %			
Schirmeck	19 %	22 %			
Le Thillot	15 %	19 %			
Vittel	19 %	22 %			
Bussang	15 %	19 %			
St Maurice (Ballon d'Alsace)	15 %	19 %			
Rainou	19 %	22 %			
NORD					
Noyelles	15 %	19 %			
Rang du Fliers	16 %	19 %			
Eroptles	19 %	22 %			
Quend Fort-Mahon	15 %	19 %			
Eu	19 %	22 %			
Le Tréport-Mer	19 %	22 %			
OUEST					
Dieppe	20 %	22 %			
St Valéry-en-Caux	16 %	19 %			
Fécamp	20 %	22 %			
Fauques-St-Arnault	20 %	22 %			
Fruville-Deauville	20 %	22 %			
Bianville-sur-Mer	15 %	19 %			
Villers-sur-Mer	20 %	22 %			
Houville	20 %	22 %			
Bagnolles-de-l'Orne	16 %	19 %			
Granville	16 %	19 %			
Saint-Malo	20 %	22 %			
Dinard	16 %	19 %			
Dinard	20 %	22 %			
Morlaix	16 %	19 %			
Lannion	15 %	19 %			
Roscoff	15 %	19 %			
Auray	16 %	19 %			
Plouharnel-Carnac	16 %	19 %			
Quiberon	15 %	19 %			
St-Pierre-Quiberon	15 %	19 %			
Cancale	16 %	19 %			
Quimper	16 %	19 %			
Ouessant	16 %	19 %			
Pornichen	20 %	22 %			
La-Baule-Pris	20 %	22 %			
La-Baule-Escoubiac	20 %	22 %			
Batz-sur-Mer	16 %	19 %			
Le-Croisic	16 %	19 %			
Les-Moutiers	15 %	19 %			
OUEST (suite)					
Le-Pouliguen	20 %	22 %			
Guernande	15 %	19 %			
La-Bernerie	15 %	19 %			
Paric	16 %	19 %			
St-Hilaire-de-Riez	16 %	19 %			
Croix-de-Vie-St-Gilles	16 %	19 %			
Les-Sables-d'Olonne	16 %	19 %			
Chateaulin	20 %	22 %			
Le-Chapuis	15 %	19 %			
Rayon	20 %	22 %			
SUD-OUEST (11)					
Arcachon	20 %	22 %			
Biarritz	20 %	22 %			
Bidart	16 %	19 %			
Guéthary	16 %	19 %			
St-Jean-de-Luz	16 %	19 %			
Hendaye (Ville et Plage)	16 %	19 %			
Salles-de-Bearn	16 %	19 %			
Lourdes	20 %	22 %			
Lugagnan	20 %	22 %			
Capvern	15 %	19 %			
Ax-les-Thermes	16 %	19 %			
La-Bourboule	16 %	19 %			
Le-Mont-Dore	16 %	19 %			
Soulac-sur-Mer	16 %	19 %			
Le-Verdon	15 %	19 %			
SUD-EST					
Panteller	20 %	22 %			
Villers-le-Lac	20 %	22 %			
Gea	16 %	19 %			
Divonne	16 %	19 %			
Evian-les-Bains	19 %	22 %			
Thonon-les-Bains	19 %	22 %			
Annemasse	19 %	22 %			
Aix-les-Bains	20 %	22 %			
Mauliers-Sollins	19 %	22 %			
Bourg-St-Maurice	16 %	19 %			
Toutes les gares de Saint-Gervais-les-Bains-Fayet et Valloire	16 %	19 %			
MEDITERRANEE					
Banyuls-sur-Mer	16 %	19 %			
Port-Vendres	16 %	19 %			
Collioure	16 %	19 %			
Argelès-sur-Mer	16 %	19 %			
Boulou-Perthus	16 %	19 %			
Prades-Molitg-les-Bains	19 %	22 %			
Montlouis-la-Cabanasse	15 %	19 %			
Font-Romeu	19 %	22 %			
Le-Grau-du-Roi	16 %	19 %			

Gratification d'exploitation payable fin juin

	PFA	GE	PFA	GE	PFA	GE	PFA	GE	PFA	GE
à partir de :			32.691	4.800	68.480	10.000	104.268	15.200	140.056	20.400
			33.380	4.900	69.168	10.100	104.956	15.300	140.744	20.500
			34.068	5.000	69.856	10.200	105.644	15.400	141.432	20.600
			34.756	5.100	70.544	10.300	106.332	15.500	142.120	20.700
			35.444	5.200	71.232	10.400	107.020	15.600	142.808	20.800
	345	100	36.133	5.300	71.921	10.500	107.709	15.700	143.497	20.900
	1.033	200	36.821	5.400	72.609	10.600	108.397	15.800	144.185	21.000
	1.721	300	37.509	5.500	73.297	10.700	109.085	15.900	144.873	21.100
	2.409	400	38.197	5.600	73.985	10.800	109.773	16.000	145.561	21.200
	3.098	500	38.886	5.700	74.674	10.900	110.462	16.100	146.250	21.300
	3.786	600	39.574	5.800	75.362	11.000	111.150	16.200	146.938	21.400
	4.474	700	40.262	5.900	76.050	11.100	111.838	16.300	147.626	21.500
	5.162	800	40.950	6.000	76.738	11.200	112.526	16.400	148.314	21.600
	5.850	900	41.638	6.100	77.427	11.300	113.215	16.500	149.003	21.700
	6.539	1.000	42.327	6.200	78.115	11.400	113.903	16.600	149.691	21.800
	7.227	1.100	43.015	6.300	78.803	11.500	114.591	16.700	150.379	21.900
	7.915	1.200	43.703	6.400	79.491	11.600	115.279	16.800	151.067	22.000
	8.603	1.300	44.391	6.500	80.179	11.700	115.967	16.900	151.755	22.100
	9.292	1.400	45.080	6.600	80.868	11.800	116.656	17.000	152.444	22.200
	9.980	1.500	45.768	6.700	81.556	11.900	117.344	17.100	153.132	22.300
	10.668	1.600	46.456	6.800	82.244	12.000	118.032	17.200	153.820	22.400
	11.356	1.700	47.144	6.900	82.932	12.100	118.720	17.300	154.508	22.500
	12.045	1.800	47.833	7.000	83.621	12.200	119.409	17.400	155.197	22.600
	12.733	1.900	48.521	7.100	84.309	12.300	120.097	17.500	155.885	22.700
	13.421	2.000	49.209	7.200	84.997	12.400	120.785	17.600	156.573	22.800
	14.109	2.100	49.897	7.300	85.685	12.500	121.473	17.700	157.261	22.900
	14.797	2.200	50.585	7.400	86.374	12.600	122.162	17.800	157.950	23.000
	15.486	2.300	51.274	7.500	87.062	12.700	122.850	17.900	158.638	23.100
	16.174	2.400	51.962	7.600	87.750	12.800	123.538	18.000	159.326	23.200
	16.862	2.500	52.650	7.700	88.438	12.900	124.226	18.100	160.014	23.300
	17.550	2.600	53.338	7.800	89.126	13.000	124.915	18.200	160.702	23.400
	18.239	2.700	54.027	7.900	89.815	13.100	125.603	18.300	161.391	23.500
	18.927	2.800	54.715	8.000	90.503	13.200	126.291	18.400	162.079	23.600
	19.615	2.900	55.403	8.100	91.191	13.300	126.979	18.500	162.767	23.700
	20.303	3.000	56.091	8.200	91.879	13.400	127.667	18.600	163.455	23.800
	20.992	3.100	56.780	8.300	92.568	13.500	128.356	18.700	164.144	23.900
	21.680	3.200	57.468	8.400	93.256	13.600	129.044	18.800	164.832	24.000
	22.368	3.300	58.156	8.500	93.944	13.700	129.732	18.900	165.520	24.100
	23.056	3.400	58.844	8.600	94.632	13.800	130.420	19.000	166.208	24.200
	23.744	3.500	59.533	8.700	95.321	13.900	131.109	19.100	166.897	24.300
	24.433	3.600	60.221	8.800	96.009	14.000	131.797	19.200	167.585	24.400
	25.121	3.700	60.909	8.900	96.697	14.100	132.485	19.300	168.273	24.500
	25.809	3.800	61.597	9.000	97.385	14.200	133.173	19.400	168.961	24.600
	26.497	3.900	62.285	9.100	98.073	14.300	133.861	19.500	169.650	24.700
	27.186	4.000	62.974	9.200	98.762	14.400	134.550	19.600	170.338	24.800
	27.874	4.100	63.662	9.300	99.450	14.500	135.238	19.700	171.026	24.900
	28.562	4.200	64.350	9.400	100.138	14.600	135.926	19.800	171.714	25.000
	29.250	4.300	65.038	9.500	100.826	14.700	136.614	19.900	172.402	25.100
	29.939	4.400	65.727	9.600	101.515	14.800	137.303	20.000	173.091	25.200
	30.627	4.500	66.415	9.700	102.203	14.900	137.991	20.100	173.779	25.300
	31.315	4.600	67.103	9.800	102.891	15.000	138.679	20.200	174.467	25.400
	32.003	4.700	67.791	9.900	103.579	15.100	139.367	20.300	175.155	25.500

Notre action pour les Cheminots du Maroc

DEPUIS la dissolution des syndicats français au Maroc, en juillet 1956, la défense des intérêts professionnels des cheminots a été reprise en mains par des associations qui ont, d'après les textes en vigueur, la possibilité d'exister librement. L'Association professionnelle des Cheminots français du Maroc, constituée par une poignée de jeunes presque tous militants de la C.F.T.C., groupe une forte proportion de cheminots de toutes catégories, des plus basses aux plus hautes échelles.

Tous ces cheminots sont d'ailleurs restés fidèles à leur centrale métropolitaine et de nouveaux sont venus les appuyer sérieusement.

On peut dire qu'actuellement les effectifs de l'A.P.C.F.M. sont supérieurs à ce qu'ils étaient aux plus beaux jours du syndicalisme au Maroc, malgré de nombreuses intégrations à la S.N.C.F. (six cents environ) parmi lesquels beaucoup de responsables de l'ancien syndicat des cheminots C.F.T.C.

Le bureau provisoire, assisté d'anciens militants actifs, œuvre de toutes ses forces pour faire aboutir les justes revendications des cheminots français du Maroc.

Quelles sont donc ces revendications ?

Tout d'abord l'intégration immédiate à la S.N.C.F.

Les cheminots français du Maroc ne peuvent continuer à travailler avec foi dans l'incertitude qui est actuellement la leur. Ils ne peuvent admettre d'être astreints au travail forcé sans être sûrs du sort qui leur sera fait en métropole lorsqu'ils seront remis à la disposition de la S.N.C.F.

Ils veulent donc être intégrés immédiatement à parité d'échelle, dans la grande famille des cheminots français. Leur détachement pourrait ensuite être réalisé, mais en respectant toujours la liberté individuelle si chère au cœur de chaque Français et tant prônée par le jeune Etat marocain indépendant.

En second lieu, la garantie des retraites est le problème le plus urgent. Une solution semble proche. Les représentants du Gouvernement français ont bien voulu entendre la voix des cheminots français du Maroc qui lui ont été envoyés. Pour une fois, ils n'ont pas été mis devant le fait accompli. Les cheminots participant à l'assis-